

APPEL A CANDIDATURE

Chargé·e de cours

Recrutement d'un·e chargé·e de cours de langue étrangère

1. PROFIL DU POSTE

Département Etudes indiennes, sud-asiatiques et tibétaines

Intitulé : Chargé·e de cours en rromani

Profil : Le poste requiert de connaître la langue rromani à un niveau avancé (langue maternelle ou C2) et de parler couramment français pour l'enseignement. Le ou la candidate doit être titulaire d'un diplôme de maîtrise ou master, et exercer un emploi principal ou avoir le statut étudiant.

Il ou elle assurera les cours de langue rromani en licence : compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, traduction, littérature. Les cours de 1^{ère} année devront être assurés de manière hybride, en présentiel mais avec retransmission en direct par Zoom pour les étudiant·es inscrit·es au Diplôme de Langue à distance.

2. CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Le ou la candidat·e travaillera en collaboration avec la responsable de la section et assurera un service annuel de maximum 187 heures de travaux dirigés.

1) LES CHARGES D'ENSEIGNEMENT VACATAIRES	2) LES AGENTS TEMPORAIRES VACATAIRES
Conditions statutaires : Personnes exerçant une activité professionnelle principale (article 2 du décret n° 87-889 du 29 octobre 1987) telles que : ► Les directeurs d'entreprise ; ► Les salariés du secteur privé d'au moins 900 heures de travail par an, sous couvert de fournir une attestation d'emploi ; ► Les salariés du secteur public, sous couvert de fournir une autorisation de cumul d'activités ou déclaration préalable pour les personnels de l'enseignement supérieur ► Les travailleurs indépendants ou auto entrepreneurs à condition que le candidat soit assujetti à la Contribution Economique Territoriale (remplaçant depuis le 1^{er} janvier 2010 la taxe professionnelle) ou à défaut, de justifier que son activité lui assure des moyens d'existence réguliers depuis au minimum trois ans ; Volume horaire d'enseignements autorisé : Le nombre des vacations est plafonné à 187 heures de cours présentiels au cours de l'année universitaire, tous établissements confondus	Conditions statutaires : Ils correspondent aux deux catégories suivantes (article 3 du décret précité) : ► Les étudiants inscrits en vue de la préparation d'un diplôme du troisième cycle de l'enseignement supérieur (doctorat) ; ► Les personnes bénéficiant d'une pension de retraite sous couvert de respecter les conditions cumulatives suivantes : 1) ne pas être atteint de la limite d'âge d'activité (soit être âgé de moins de 67 ans) ; 2) de bénéficier d'une allocation de préretraite ou d'un congé de fin d'activité ; 3) d'avoir exercé une activité professionnelle principale extérieure à l'établissement au moment de la cessation des fonctions ; (Ces derniers sont également soumis à la réglementation relative au cumul d'une pension de retraite et d'une rémunération d'activité). Volume horaire d'enseignements autorisé : Le nombre des vacations est plafonné à 96 heures de vacations équivalentes TD ou 144 heures de travaux pratiques au cours de l'année universitaire, tous établissements confondus. Ils ne peuvent dispenser aucun cours magistral.

Une vacation regroupe l'ensemble des activités d'enseignement *stricto sensu*, ainsi que les obligations inhérentes à cette activité. Par conséquent, l'enseignant qui effectue des vacations est amené à participer au contrôle des connaissances, à l'organisation et à la surveillance des examens, ainsi qu'à la correction des copies, et ce, sans autre compensation financière que le paiement des vacations originellement prévues.

Début du contrat : 1^{er} septembre 2025.

Début de la période de cours : 15 septembre 2025

Fin de la période de cours : 18 avril 2026

Rémunération : 43,50 € brut de l'heure.

3. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier est constitué de votre curriculum vitae et d'une lettre de motivation. Il est à envoyer **avant le 1^{er} juillet 2025.**

Le dossier doit être adressé par mail à l'attention de :

Madame Aurore Tirard, M. Harit Joshi et M. Shahzaman Haque
aurore.tirard@inalco.fr, harit.joshi@inalco.fr et shahzaman.haque@inalco.fr